

un nouveau poste qui a pour titre: "Échantillonneurs des grains (emplois saisonniers)". La somme demandée cette année est de \$556,080 et semble correspondre à peu près à la somme affectée l'an dernier à la rémunération de 132 échantillonneurs de grains et de 69 échantillonneurs de grains (emplois saisonniers). A peu près dix lignes plus loin, nous notons un changement analogue. Il y avait l'an dernier 44 inspecteurs des wagons de grains et le nouveau poste comporte, pour cette année, 66 inspecteurs des wagons de grains (emplois saisonniers). Le crédit d'environ \$180,000 correspond à peu près à la somme affectée l'an dernier aux inspecteurs des wagons de grains qui étaient au nombre de 44, ainsi qu'aux inspecteurs des wagons de grains (emplois saisonniers) qui étaient au nombre de 41. J'imagine que l'explication est la même dans les deux cas. A-t-on simplement changé le nom de l'occupation comme le classement l'indique, ou a-t-on modifié la méthode de manutention; comment explique-t-on le changement de nom et le changement de rubrique?

**Le très hon. M. Howe:** Tout ce que je puis dire c'est que le travail des échantillonneurs et des inspecteurs de wagons est dans une large mesure saisonnier. Ce changement s'explique peut-être par des dispositions du contrat conclu avec l'association des employés; je ne saurais dire. Il s'agit simplement d'un changement de catégorie. Jusqu'ici, on considérait certains de ces emplois comme non saisonniers et d'autres comme saisonniers; tous sont maintenant classés dans la catégorie des emplois saisonniers.

**M. Fleming:** Oui, mais je me demande quel effet cela peut avoir sur le statut de certains employés. Il est bien évident que les employés de ces deux catégories,—dont certains étaient des employés saisonniers tandis que d'autres n'étaient pas considérés comme saisonniers,—seront à l'avenir tous considérés comme employés saisonniers. Je me demande de quelle façon cela influera sur le statut des employés de la Commission qui sont peut-être à son service depuis très longtemps? Il ne s'agit peut-être pas tout simplement d'un changement de nom.

**Le très hon. M. Howe:** Je ne saurais dire. Nous n'avons pas ici de spécialistes qui peuvent me donner la réponse. Cependant, je me renseignerai volontiers sur la question; s'il y a quelque injustice à ce sujet, je m'efforcerai d'y remédier. Je crains de ne pouvoir fournir d'autres renseignements.

**M. Charlton:** Je ne suis pas encore bien sûr de la réponse que le ministre m'a donnée à propos des élévateurs appartenant au gou-

[M. Fleming.]

vernement. Si j'ai bien compris, il a dit qu'un des élévateurs, appartenant au gouvernement et qui n'est pas exploité par la Commission des ports nationaux, est loué. Un seul élévateur est loué, est-ce bien cela?

**Le très hon. M. Howe:** Oui.

**M. Charlton:** Il s'agit d'un élévateur construit et administré par la Commission des grains?

**Le très hon. M. Howe:** Oui.

**M. Charlton:** Et les autres sont exploités par la Commission des ports nationaux.

**Le très hon. M. Howe:** Il y a deux séries différentes d'élévateurs. Il y a la série des élévateurs de tête de ligne construits par le Gouvernement en 1913, 1914 et 1915. Ils ont été construits pour le compte de la Commission des grains et ils ont été exploités pendant un certain temps par cette Commission. Plus tard, un des élévateurs, celui de Port-Arthur, a été loué à une compagnie de céréales.

Il y a d'autres élévateurs qui ont été construits par la Commission des ports nationaux à travers le pays et ils sont actuellement exploités par cette Commission. Ces élévateurs comprennent ceux de Churchill, Port-Colborne et Prescott, ainsi que les élévateurs de Montréal et d'Halifax.

**M. Charlton:** Ces élévateurs ont été construits par le gouvernement, n'est-ce pas?

**Le très hon. M. Howe:** Oui, mais ils sont exploités par la Commission des ports nationaux, qui relève du ministère des Transports. Le pauvre ministre du Commerce ne peut guère vous renseigner sur ces élévateurs.

**M. Charlton:** C'est exact et c'est ce que je viens justement de dire. Construits par l'État, ils étaient exploités par le Conseil des ports nationaux. Le ministre dit non.

**Le très hon. M. Howe:** Non.

**M. Charlton:** En tout cas, son adjoint parlementaire a fait non de la tête. C'est clair!

**Le très hon. M. Howe:** L'honorable député a employé le mot "loué".

**M. Charlton:** Non.

**Le très hon. M. Howe:** Il a demandé d'abord: "Quels sont les élévateurs loués par l'État?" Ou "Quels sont les élévateurs de l'État qui sont loués?" Je répons que, dans la mesure où notre ministère est en cause, un seul est loué. Je crois que d'autres élévateurs sont aussi exploités par le Conseil des ports nationaux. J'ai dit avoir l'impression que certains de ceux-là étaient loués.